

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 15 mars 2023**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 15 mars 2023, à 20 h 15. Sont présents :**

Mme Vanessa Roy	La Guadeloupe
M. Léon Drouin	Lac-Poulin
Absent	Notre-Dame-des-Pins
M. Jean-Marc Doyon	Saint-Benoît-Labre
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Maurice Lachance	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Francine Fournier	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Sylvain Veilleux	Saint-René
M. André Lapointe	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Chabot	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet, monsieur Dany Quirion.

2023-03-043

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Alain Chabot appuyé par madame Francine Fournier et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 février 2023;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 7 mars 2023;
  - 3.3. Séance du conseil;
  - 3.4. Politique de commandite;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 15 mars 2023**

- 3.5. Demande Havre l'Éclaircie;
- 3.6. Cobaric- Nomination d'un élu représentant la MRC;
- 3.7. Véloce III- Entretien de la Route verte;
- 3.8. Politique commune de soutien aux entreprises MRC/CEB;
- 3.9. Renouvellement assurance collective;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Projets PDT :
    - Volet local : Saint-Martin- Sentier pédestre Étape 3;
  - 4.2. Suivi dossier éolien;
  - 4.3. Suivi projet centre administratif;
  - 4.4. Convention d'aide financière/ transport collectif régional;
  - 4.5. Ambulance Haute-Beauce;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité :
    - 391-2023 Saint-Côme-linière;
    - 219-22 Saint-Gédéon-de-Beauce;
    - 878-2023 Ville de Saint-Georges;
    - 874-2023 Ville de Saint-Georges;
    - 876-2023 Ville de Saint-Georges;
  - 5.2. PRMHH- Suivi et échéancier;
6. Gestion du personnel :
  - Embauche agente de développement rural
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels;
  - 9.2. Aide alimentaire/ Statistiques 2022
10. Divers :
  - 10.1. Réseautage culturel 6 avril 2023;
  - 10.2. Route numérotée MTQ;
  - 10.3. Milieux de vie en action 26 mai 2023 : inscription;
  - 10.4. Souper des élus;
  - 10.5. Viridis
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2023-03-044

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 15 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance

régulière du conseil des maires du 15 février 2023 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
7 MARS 2023**

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 7 mars 2023 à titre d'information.

2023-03-045

**SÉANCE DU CONSEIL**

Le préfet, monsieur Dany Quirion, interpelle les élus sur la possibilité de débiter les séances du conseil ainsi que le comité de travail qui les précède une demi-heure (½) plus tôt.

Après discussions, il est proposé par monsieur Sylvain Veilleux, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement, de modifier le calendrier des séances du conseil afin que celles-ci débutent à 18 h 30 au lieu de 19 h, et ce, à compter du 17 mai 2023.

**POLITIQUE DE COMMANDITE**

Est déposé aux élus un projet de politique de commandite. Celui-ci, s'il est adopté, servira de guide pour les futures demandes faites à la MRC. Les élus sont invités à en prendre connaissance afin d'y apporter leurs commentaires. Le sujet sera mis à l'ordre du jour aux fins d'adoption lors du prochain conseil des maires.

2023-03-046

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE HAVRE L'ÉCLAIRCIE**

Une demande d'aide financière d'un montant de 25 000 \$ est adressée à la MRC par l'organisme Havre l'Éclaircie. Cette demande fait suite à un projet en cours de construction dont les coûts ont augmenté de façon très significative.

Après discussions, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Jean-Marc Doyon et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 10 000 \$ à l'organisme Havre l'Éclaircie, prise à même les sommes prévues au budget pour la promotion du milieu.

**COBARIC - NOMINATION D'UN ÉLU REPRÉSENTANT LA MRC**

Afin de permettre aux élus de valider la disponibilité de candidats potentiels, le sujet est reporté à la séance du mois d'avril pour prise de décision.

2023-03-047

**VELOCE III - ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

Attendu que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III Entretien de la Route verte) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

Attendu que la Route verte est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 25 984.88 \$, et que ce montant est demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu unanimement, d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 25 984.88 \$, dans le cadre de Véloce III.

2023-03-048

**POLITIQUE COMMUNE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES MRC/CEB**

Attendu que l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, prévoit que la Politique commune de soutien aux entreprises soit adoptée annuellement;

Attendu le dépôt en comité de travail par le directeur général du document de la nouvelle Politique commune de soutien aux entreprises proposée par le CEB avec explications;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin appuyé par monsieur Jean-Marc Doyon et résolu unanimement :

- D'adopter la Politique commune de soutien aux entreprises MRC/CEB telle que déposée;
- De demander au CEB de reconsidérer les frais d'ouverture de dossier pour les organismes à but non lucratif afin de les limiter à 250 \$, peu importe l'importance du projet.

2023-03-049

**RENOUVELLEMENT ASSURANCES COLLECTIVES**

Attendu que conformément au Code municipal et à la Solution UMQ, la MRC de Beauce-Sartigan et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 15 mars 2023**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires Inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Lachance, appuyé par madame Vanessa Roy et résolu unanimement:

- Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la MRC;
- Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- Que la MRC de Beauce-Sartigan mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la MRC durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la MRC au consultant Mallette actuaires inc., dont la MRC de Beauce-Sartigan joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;
- Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

2023-03-050

**PROJET PDT : SAINT-MARTIN- SENTIER PÉDESTRE ÉTAPE 3**

Attendu que le comité administratif et le conseil des maires ont déjà approuvé un projet de sentier pédestre déposé par la Municipalité de Saint-Martin dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet devait se réaliser en quatre (4) étapes et que la présente demande est la troisième (3<sup>e</sup>) et représente une demande de 32 140 \$ au volet local pour un coût total de 40 175 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par madame Francine Fournier et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 32 140 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

**SUIVI DOSSIER ÉOLIEN**

Les élus sont informés que notre projet éolien sur le territoire n'a pas été retenu et que les démarches en vue de la création d'une régie vont se poursuivre.

**SUIVI PROJET CENTRE ADMINISTRATIF**

Un suivi est fait aux élus concernant l'état d'avancement du projet de réfection du centre administratif. Une rencontre a eu lieu avec les professionnels afin de valider certains éléments avant de procéder à une estimation plus précise du coût du projet.

2023-03-051

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE/ TRANSPORT COLLECTIF  
RÉGIONAL**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a mis sur pied un service de transport collectif avec réservation sur son territoire;

Attendu que la MRC a demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC), volet 2 - Aide financière au transport collectif régional;

Attendu que, suite à la réponse positive reçue de la demande, une convention d'aide financière doit être signée entre les parties;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Doyon, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu unanimement, d'autoriser le préfet et le directeur général à signer ladite convention d'aide financière pour et au nom de la MRC.

**AMBULANCE HAUTE-BEAUCE**

Madame Vanessa Roy, mairesse de La Guadeloupe, fait un suivi sur le dossier de la déserte ambulancière sur le territoire de la Haute-Beauce. Une rencontre aura lieu ultérieurement avec les autorités concernées.

2023-03-052

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 391-2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 147-06 AFIN D'AGRANDIR UNE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE (POUR Y INCLURE LE LOT 6 524 381) À MÊME UNE AFFECTATION PUBLIQUE EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE**

Considérant que ce règlement vise à modifier la carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » faisant partie intégrante du règlement 147-06 en agrandissant une affectation Résidentielle à même une affectation Publique (pour y inclure le lot 6 524 381), en bordure de la rue Principale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et est conforme aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Lachance, appuyé par monsieur André Lapointe et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 391-2023 de la Municipalité de Saint-Côme-Linière.

2023-03-053

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 219-22 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-06 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE D'ÉTAGE ET D'UNITÉ DE LOGEMENT PERMIS DANS LA ZONE RA-15**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier certaines dispositions dans la zone RA-15;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léon Drouin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 219-22 de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

2023-03-054

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 878-2023 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES AFFECTATIONS ENTRE LES FUTURES 160<sup>E</sup> RUE À 175<sup>E</sup> RUE EN HAUT DE LA 22<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols » en créant des affectations résidentielles de faible, moyenne et forte densité, à même l'aire d'expansion urbaine dans le secteur des futures 160<sup>e</sup> Rue à 175<sup>e</sup> Rue, à l'est de la 22<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Francine Fournier, appuyée par monsieur Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 878-2023 de la Ville de Saint-Georges.

2023-03-055

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 874-2022 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN  
D'INCLURE DEUX PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE PUBLIQUE ET  
INSTITUTIONNELLE PB-332**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone PB-332 à même la zone RB-309 pour y intégrer le 11625 et le 11675, 3<sup>e</sup> Avenue;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Francine Fournier, appuyée par monsieur Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 874-2022 de la Ville de Saint-Georges.

2023-03-056

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 876-2023 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN  
D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES AFFECTATIONS DANS LE  
PROLONGEMENT DE LA 150<sup>E</sup> RUE ENTRE LES 22<sup>E</sup> AVENUE ET  
25<sup>E</sup> AVENUE PROJETÉES**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols » en créant une affectation résidentielle de très forte densité et une affectation « Commerces et services de type local et régional » à même une affectation résidentielle de faible densité. La nouvelle affectation résidentielle de très forte densité est située à l'est de la 22<sup>e</sup> Avenue projetée, dans le prolongement de la 150<sup>e</sup> Rue, alors que la nouvelle affectation « Commerces et services de type local et régional » est située au sud de la future intersection 25<sup>e</sup> Avenue/150<sup>e</sup>Rue;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Francine Fournier, appuyée par monsieur Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 876-2023 de la Ville de Saint-Georges.

**PRMHH- SUIVI ET ÉCHÉANCIER**

Est déposé aux élus un document résumant l'état d'avancement du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et des différentes étapes à venir. Le projet sera présenté au prochain conseil des maires aux fins d'adoption et acheminé par la suite à la MRC de Lotbinière, mandataire du projet.



2023-03-057

**EMBAUCHE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Attendu qu'un poste d'agente de développement rural est vacant depuis le départ de madame Nadia Tremblay;

Attendu que, suite à un concours, des entrevues ont été réalisées dans le but de combler ce poste et qu'une candidature a été retenue;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Sylvain Veilleux et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de madame Sarah-Eve Fortin pour le poste d'agente de développement rural à l'échelon 2 de la convention collective en vigueur, et ce, rétroactivement au 7 mars 2023.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Aide alimentaire/ Stats 2022.

**RÉSEAUTAGE CULTUREL 6 AVRIL 2023**

Les élus sont invités à participer à l'activité de réseautage culturel qui aura lieu le 6 avril prochain au centre culturel Marie-Fitzbach de Saint-Georges, de 18 h 30 à 20 h 30.

**ROUTE NUMÉROTÉE MTQ**

Les élus se questionnent sur les demandes d'interventions faites auprès de leur service de sécurité incendie sur les routes numérotées appartenant au MTQ. La durée de présence des pompiers lors de certaines interventions est souvent non justifiée et n'entre pas dans le cadre de leur fonction. De plus cela augmente les

risques en cas d'incendie sur leur territoire vu leur mobilisation en cours. Un suivi sera fait afin d'éclaircir cet élément.

**MILIEU DE VIE EN ACTION 26 MAI 2023 : INSCRIPTION**

Un rappel est fait aux élus désirant participer à l'activité de milieu de vie en action que les inscriptions sont débutées et que les places sont limitées.

**SOUPER DES ÉLUS**

Le préfet lance l'invitation aux élus pour un souper de cabane à sucre qui précèdera la prochaine séance du conseil des maires. Une invitation leur sera envoyée à cet effet par la direction générale.

**VIRIDIS**

Le dossier ayant déjà été discuté, un suivi sera fait par les maires siégeant à la régie.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a eu lieu au début de la séance.

2023-03-058

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance il est 22 h.

\_\_\_\_\_  
Dany Quirion, préfet

\_\_\_\_\_  
Eric Paquet, directeur général